



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 6 OCTOBRE 2022

Compte-rendu affiché le : 13 octobre 2022

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 septembre 2022

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

Secrétaire de séance : Mme Sandrine BERTHET

Membres présents : 36

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, M. François-Xavier PENICAUD, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Isabelle DA SILVA, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelynne BRUNET, M. Raphaël SULTANA, Mme Nathalie BRAMET REYNAUD, M. Hervé THIBAUD, M. Emmanuel MAILLET, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, M. René MAGLIANO, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-Francois DELAPIERRE, Mme Françoise KIRASSIAN, M. Stéphane GENIN, Mme Sandrine BERTHET, Mme Sonia GRANDSERRE, Mme Anne-Lise LANSAQUE, M. Jean-Baptiste DOZOLME, M. Stevens BOBI, M. Tarik EZ ZAJJARI, Mme Marie BRUNET, M. Djamel BOUDEBIBAH, M. Rémi COURT, Mme Anne-Laure BADIN, Monsieur Djamel BOUABDALLAH, Madame Stéphanie VELLA, Monsieur Filipe GALVAO, Madame Lucile MOREL, Madame Nesrine MECHKAR

Membres ayant donné pouvoir : 7

Mme Marion CARRIER pouvoir à Mme Isabelle DA SILVA
Mme Linda TABTE pouvoir à M. Jérémie BREAUD, MAIRE
M. Albert YOGO pouvoir à M. Marc DUBIEF
Mme Maryam EL GUIZANI pouvoir à Mme Nathalie BRAMET REYNAUD
M. Fatih DEMIRAY pouvoir à M. Raphaël SULTANA
Madame Claire DURAND MOREL pouvoir à M. Djamel BOUDEBIBAH
Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO pouvoir à Madame Lucile MOREL

Délibération n°20221006DEL15

FONCIER

Convention de servitude autorisant l'implantation et le passage de câbles HTA Enedis sur le terrain situé 27 rue Marcel Sembat

RAPPORTEUR : M. HERVÉ THIBAUD

Mesdames, Messieurs,

La Commune de Bron est propriétaire de la parcelle E 1112 située 27 rue Marcel Sembat qui supporte la chaufferie du réseau de chaleur de Parilly. Une convention de gestion avec la

Communauté Urbaine de Lyon a été mise en place afin d'en assurer la gestion avec l'appui de Dalkia, son délégataire de service public (DSP).

Aujourd'hui, ENEDIS sollicite la Commune, en tant que propriétaire du site, pour le déplacement de câbles HTA (haute tension) sous cette parcelle dans le cadre de travaux sur le chauffage urbain.

Il convient donc, compte tenu du calendrier des travaux sur le chauffage urbain et de la nécessité de les débiter au plus tôt, que la Commune signe avec la Société ENEDIS une convention de servitude autorisant le passage de câbles HTA sur sa parcelle.

La Métropole de Lyon, en tant que délégant du chauffage urbain, a donné un avis favorable à la réalisation de ces travaux qui sont en accord avec le contrat de DSP.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer, avec la Société ENEDIS, une convention de servitude d'autorisation d'implantation et de passage de câbles HTA nécessaire dans le cadre de travaux sur le chauffage urbain.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à accomplir toute formalité et à signer tous les documents, pièces ou actes nécessaires à la réitération de cette servitude en acte authentique notarié ou administratif.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

Le Maire,

Jérémie BREAUD